

Ecole Terra Stella Natura SÀRL

Contrat de formation en Phytothérapie - Session 2026-2028

Nom: Prénom:

Téléphone: Date de naissance:

Adresse électronique:

Professions:

Cocontractants:

Ces conditions spécifiques de formation présentent les dispositions contractuelles conclues entre l'école Terra Stella Natura Sarl, représentée par Eric Forestier, Sylvie Muller Forestier et Anthony Van Rossem, nommés ciaprès « L'école » et l'apprenant dont le nom figure ci-dessus, concluant ce contrat de formation en phytothérapie.

Conditions spécifiques, conditions générales et charte de l'école

Par la signature du présent contrat et /ou par le paiement de l'acompte (qui vaut acceptation du présent contrat), l'apprenant reconnait avoir pris connaissance et accepté la charte de l'école ainsi les conditions générales qui s'appliquent au présent contrat.

Formation visée par ce contrat :

L'apprenant s'engage pour une formation de 300h en Phytothérapie entre le 24.08.26 et fin juin 2028., dont le contenu est visé dans la plaquette qui dure sur 37,5 jours (certains samedi, dimanche -années 1 et 2 ou certains lundi en année 1 ou certains jeudis en année 2), examens inclus.

Prix de la formation : 6750 frs ; un acompte de non remboursable de 300frs est demandé à l'inscription. La formation se paye chaque année 3375frs. Si le choix de l'échelonnement au-delà de 5 mensualités par année était choisi, alors un surcoût de 5% serait appliqué (le montant total de la formation serait alors 7087,50 frs pour les 2 années, ou 3543,75 frs par année.). L'école devra être informée au plus vite de la formule choisie par l'apprenant.

Lu et approuvé et signé en 2 exemplaires le,

L'apprenant L'école